

Procès-verbal de la séance du comité de parents de la Commission scolaire Marie-Victorin tenue le 8 mai 2006 à l'édifice Marie-Victorin, salle Flore Laurentienne.

Représentant(e)s et substituts		Paul-Chagnon	
Adrien-Gamache		Paul-de-Maricourt	Francine Carrière
André-Laurendeau		Pierre-Brosseau	Louise Gervais
Antoine-Brossard	Fouad Cheddadi	Pierre-D'Iberville	
Armand -Racicot		Pierre-Laporte	
Bel-Essor		Plein-Soleil	Bruno Hivert
Bourgeois-Champagnat	Pascal-Dominic Delambre	Préville	Louis-Richard Bertrand
Carillon		Rabeau	
Charles-Bruneau		Saint-Jean-Baptiste	Michel Parent
Charles-Le Moyne		Saint-Joseph	Nelson Langlais
Christ-Roi		Saint-Jude	
Curé-Lequin		Saint-Laurent	Stéphane Achim
D'Iberville	Mourad Heniche	Saint-Romain	Frédéric Jetzer
De La Mosaïque	Nadine Belzile	Sainte-Claire (Brossard)	Brigitte Blanchette
De Maricourt	Robert Daragon	Sainte-Claire (Longueuil)	Monique Bastien (S)
De Normandie	Martin Dion	Samuel-de Champlain (Brossard)	Thanh Trinh-Quang (M.)
Des Milles Fleurs	Claude Germain	Samuel-de Champlain (Longueuil)	Michel Parent
Des Quatre-Saisons	Claude Brodeur	Secondaire Participative L'Agora	Monique Gascon
Des-Quatre-Vents	Marie-Josée Lapierre (S)	Tourterelle	Valérie Brazier
Des Saints-Anges	Marie-Hélène Bacon	Comité EHDA	Carmen Poulin
Du Jardin-Bienville			
Du Tournesol	Marc Bisson	Substituts	
Félix-Leclerc	Stéphane Lavoie (S)	Antoine-Brossard	Marie-Elène L'Espérance
Gaétan-Boucher	Sylvie Careau		
Gentilly	Yves Gaumont		
Georges-Étienne Cartier	Sonia Thompson (S)		
Georges-P.-Vanier	Sylvie Papineau		
Gérard-Fillion	Claude Carrière		
Guillaume-Vignal	Steve Bernier	Personnes ressources	
Hélène-de-Champlain		Marcel Teasdale	
Hubert-Perron	Josée Labelle	Denis Sylvestre	
Internationale de GFP	Natalie Normandeau	M. Simoncelli	
Internationale St-Edmond	Normand G. Gravel		
Jacques-Ouellette			
Jacques-Rousseau	Linda Bossé	Participants	
Jean-de-Lalande	Johane Bouchard	Lise Audet (Syndicat)	
Joseph-de-Sérigny		Julie DeBlois (Service de garde)	
Lajeunesse	Sylvie Gaudreault		
Laurent-Benoît			
Le Déclit		Sylvie Picard, secrétaire administrative	
Les Petits-Castors			
Lionel-Groulx			
Marie-Victorin (Brossard)	Marie-Elène L'Espérance		
Marie-Victorin (Longueuil)			
Maurice-L.-Duplessis			
Mgr-A.-M.-Parent	Hélène St-Jean (S)		
Monseigneur-Forget			
Notre-Dame			

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Linda Bossé préside la rencontre. Le quorum étant constaté, elle souhaite la bienvenue aux membres et déclare l'assemblée ouverte à 19 h 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour du 8 mai 2006 est proposé par monsieur Normand G. Gravel

L'ordre du jour adopté est le suivant :

CP-677-05-08
Adoption de
l'ordre du jour

- | | | |
|---------|----|--------------------------------|
| 19 h 20 | 1. | Ouverture de l'assemblée. |
| 19 h 30 | 2. | Adoption de l'ordre du jour |
| 19 h 35 | 3. | Parole au public |
| 19 h 40 | 4. | Mot de la présidente |
| 19 h 45 | 5. | Parole à la Direction générale |

AFFAIRES EN COURS

- | | | |
|---------|----|---|
| 20 h 15 | 6. | Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles (<i>retour des C.E.</i>)
7.1 Retour sur la proposition du Comité de parents adoptée en avril dernier
7.2 Évaluation de la tarification des services de garde par les C.E. |
| 20 h 30 | 7. | Règles d'allocation budgétaire 2006-2007 (<i>retour en mai</i>)
8.1 Questions d'éclaircissement
8.2 Amendements s'il y a lieu
8.3 Vote |
| 20 h 45 | 8. | Politique de reddition de comptes (<i>retour en juin</i>)
9.1 Questions d'éclaircissement
9.2 Amendements s'il y a lieu |
| 21 h 00 | 9. | Dérogation au nouveau régime pédagogique pour les élèves HDAA
10.1 Suivi à la proposition du Comité de parents
10.2 Questions des représentants |

PAUSE (15 MIN)**AFFAIRES INTERNES**

- | | | |
|---------|-----|---|
| 21 h 15 | 10. | Adoption du procès-verbal du CP du 10 avril 2006 |
| 21 h 20 | 11. | Parole aux parents commissaires |
| 21 h 30 | 12. | Parole aux représentants de l'ACPM
- Colloque de l'ACPM
- Congrès de la FCPQ |
| 21 h 40 | 13. | Parole au représentant ÉHDAA |
| 21 h 50 | 14. | Varia :
- Rencontre avec le député et critique officiel de l'opposition en matière d'éducation, Monsieur Bouchard – 15 mai
- Soirée des bénévoles – 3 mai |
| 21 h 55 | 15. | Correspondance |
| 22 h 00 | 16. | Parole au public |
| 22 h 15 | 17. | Levée de l'assemblée |

Optionnel: questions et réponses pour les couche-tard

Adopté à l'unanimité

3. PAROLE AU PUBLIC

M. Fouad Cheddadi de l'école Antoine-Brossard fait part d'un sujet préoccupant qui a suscité beaucoup de débat : trois jeunes filles de confession musulmane souhaitent avoir accès à la piscine, demande appuyée par un Imman... Le conseil d'établissement de l'école Antoine-Brossard demande à la CSMV de surseoir la décision qu'elle a prise.

Monsieur Marcel Teasdale mentionne que c'est une résultante de la Charte des droits de la personne et qu'effectivement la direction générale a demandé à la direction de trouver un accommodement raisonnable.... La décision appartient à l'établissement; le CE peut choisir quel est l'accommodement raisonnable.

Madame Lise Audet, représentante du Syndicat soutien administratif, questionne le fait que lors d'une rencontre du CE de l'école Préville, la direction propose de défrayer le salaire du directeur adjoint à partir du budget du service de garde. Le dossier a été amené aux ressources humaines, mais il faut sensibiliser les parents à rester vigilants.

Monsieur Marcel Teasdale tient à rassurer tout le monde, cela n'arrivera pas à l'école Préville. Il faut toutefois tenir compte qu'il est possible que la secrétaire d'école consacre 2 hrs/semaine exclusivement pour le service de garde mais pas défrayer le salaire d'un directeur adjoint. Si l'école a des surplus dans les budgets transférables, le CE peut décider de le faire.

Monsieur Louis-Richard Bertrand tient à préciser que la direction de l'école Préville a présenté au CE la demande pour défrayer le salaire du directeur adjoint à partir du service de garde pas seulement comme une volonté ferme mais une avenue ferme. Il tient aussi à mentionner que cela été rejeté majoritairement.

Monsieur Thanh Trinh-Quang, école Samuel de Champlain Brossard, souligne que le service de garde est en déficit en raison d'une fraude... il tient à remercier le conseil des commissaires d'avoir accepté d'éponger une partie de ce montant. Madame Linda Bossé l'invite à présenter publiquement une lettre à cet effet au Conseil et de la remettre au comité de parents.

4. MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Linda Bossé fait la nomenclature des documents insérés dans la chemise des représentants.

Madame Linda Bossé souligne avoir reçu une demande de la CSMV pour former un groupe d'une dizaine de parents dont les jeunes sont en 4^e 5^e et 6^e année afin de voir quelles sont les questions, leurs préoccupations et pouvoir arriver à les sécuriser. Madame Odette Lupien souhaite recevoir les noms des parents intéressés avant le 20 mai ... (450) 670-0300 poste 2019

Réception de la lettre de madame Lucie Désilet mentionnant le refus catégorique concernant la proposition faite par le comité de parents sur l'utilisation des argents supplémentaires que la CSMV recevra pour le transport scolaire.

5. PAROLE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

Monsieur Marcel Teasdale fait part des sujets suivants :

- Concernant la demande de l'école Plein Soleil, la réponse a été acheminée jeudi dernier.
- Merci à tous ceux et celles qui ont participé à la Soirée des bénévoles. Plusieurs ont donné plein d'informations pour enrichir la soirée.

AFFAIRES EN COURS

6. Estimation de part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles

Madame Linda Bossé demande si les tableaux présentés par la CSMV concordent aux chiffres de chaque école... Elle rappelle que le Conseil des commissaires va adopter le cadre budgétaire à la fin mai.

Plusieurs représentants ont déjà fait mention que les écoles paieront plus cher que ce que le tableau indique. Les 5 écoles qui ont fait l'exercice arrivent à 29,000\$ de plus que ce que la CSMV a prévu dans son tableau. Il y a donc risque d'arriver à 1 M 500,000\$ pour des services administratifs. Linda Bossé souhaite recevoir les résos des CE avant le 23 mai prochain.

Madame Josée Labelle souligne qu'il ne devait pas y avoir de frais supplémentaires mais que cette année déjà, la CSMV a ponctionné plus donc il devrait y avoir un retour rétroactif dans les service de garde. Les commissaires doivent avoir les bons chiffres pour prendre une décision éclairée... Si les chiffres remis ne sont pas les bons, nos services de garde, nos enfants vont en payer la facture!

7. Règles d'allocation budgétaire 2006-2007

Monsieur Denis Sylvestre répond aux questions des représentants.

Plusieurs questions sont soulevées concernant d'attendre un déficit de 5% sans poser de questions... avant que la CSMV ne réagisse. Il souligne que le 5% est une demande des commissaires. Il n'a pas été envisagé de définir un pourcentage en fonction d'un ordre de grandeur de l'école ou du budget.

Les campagnes de levée de fonds pour des dépenses spécifiques, versées dans le budget école - compte M, dépenses reportées dans l'année où les dépenses seront faites ... pas calculées avant.

Monsieur Sylvestre mentionne qu'il y a des cibles MELS : défavorisation, manuels scolaires, aide au devoirs, bibliothèque qui sont non transférables La CSMV doit rendre compte de l'utilisation de ces sommes. Le reste des allocations peut être utilisé à d'autres fins ... la direction peut se garder une marge de sécurité de $\pm 5\%$... le reste est une marge de manœuvre pour la direction, pour le CE

Le dépassement du 5% envoie un signal, il faut présenter un plan de redressement, la CSMV lui donne 3 ans avant coupure pour excédent. Certaines CS rapatrient systématiquement les surplus écoles, la CSMV préconise la décentralisation donc envoie les allocations dans les écoles.

Madame Josée Labelle mentionne que le cadre budgétaire contient un annexe sur les services de garde; personnellement, elle a de la difficulté avec le 5% car c'est pas évident si on est en déficit mais cela n'est pas non plus à l'avantage de la CSMV ; elle n'a pas intérêt à laisser trainer les choses.

Madame Josée Labelle propose de remplacer l'annexe 1 du cadre budgétaire 2006-2007 par la résolution # CP-667-04-10 présenté.

Accepté unanimement

Résolution CP-667-04-10

CONSIDÉRANT la présentation du document en consultation *Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles*;

CONSIDÉRANT le tableau comparatif présenté en annexe de ce document et intitulé *Comparaison des méthodes de facturation aux services de garde*, lequel ne correspond pas aux chiffres réels de certaines écoles, lesquels chiffres seraient plus élevés que les chiffres présentés par la Commission scolaire;

CP-678-05-08

CONSIDÉRANT que dans le document en consultation, *Règles d'allocations budgétaires 2006-2007*, le pourcentage de la contribution des services de garde aux coûts des activités administratives diffère de 0,3 % par rapport au document plus haut mentionné;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée par Monsieur Denis Sylvestre auprès d'autres Commissions scolaires au sujet de la tarification des services de garde;

CONSIDÉRANT que cette consultation démontre clairement qu'avec cette nouvelle tarification, la Commission scolaire Marie-Victorin serait l'une des deux Commissions scolaires qui imposent le plus grand pourcentage de frais d'administration et de frais de gestion des biens meubles et immeubles (entretien ménager et consommation énergétique) parmi les 24 Commissions scolaires consultées (25 en incluant la C.S.M.V.). Et ce, malgré le fait que la C.S.M.V. est l'une des deux plus grandes Commissions scolaires consultées et que de ce fait, elle devrait pouvoir bénéficier d'économie d'échelle et ainsi en faire bénéficier ses établissements dont font partie les services de garde;

CONSIDÉRANT que les enfants qui fréquentent les services de garde sont moins nombreux que les élèves qui fréquentent les écoles primaires et que ces derniers occupent environ 33 % des horaires d'ouverture des écoles (6 h 30 à 7 h 30, 12 h 00 à 13 h 00 et 16 h 30 à 18 h 00). Considérant que le personnel des écoles arrive avant les heures de classe et quitte après les heures de classe et que les coûts pour la consommation énergétique et l'entretien ménager seraient les mêmes durant ces heures, qu'il y ait ou non un service de garde;

CONSIDÉRANT qu'un moins grand nombre d'enfants, qui utilisent une moins grande plage horaire, ne peut faire l'objet de la même tarification que l'ensemble des autres élèves, particulièrement en ce qui a trait au pourcentage de la contribution des services de garde aux coûts des activités relatives aux biens meubles et immeubles;

CONSIDÉRANT que les surplus dans les budgets des services de garde n'ont cessé de diminuer depuis les quatre dernières années et que plusieurs d'entre-eux sont actuellement en déficit ou le seront dans un avenir rapproché;

CONSIDÉRANT les commentaires et les recommandations émis l'année dernière par le Comité de parents relativement aux *Règles d'allocations budgétaires 2005-2006*;

CONSIDÉRANT les articles 192, 193, 256 et 275 de la Loi sur l'instruction publique;

Il est **PROPOSÉ** par : Monsieur Steve Bernier et adopté unanimement

QUE les représentants au Comité de parents demande à leur Conseil d'établissement les coûts estimés pour 2005-2006 qui seront engendrés par cette nouvelle formule de tarification imposée par la Commission scolaire Marie-Victorin;

QUE cette information soit transmise à la présidente du comité de parents;

QUE le Comité de parents, par l'intermédiaire de ses représentants, demande aux Conseils d'établissement de se prononcer sur les trois propositions suivantes;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires d'adopter le pourcentage de la contribution des services de garde aux coûts des activités administratives de 4,4 % des revenus des services de garde tels que présentés dans le document intitulé *Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles*, plutôt que d'adopter le pourcentage de 4,7 % présenté dans le document *Règles d'allocations budgétaires 2006-2007*;

QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires de tenir compte de la plage horaire utilisée (environ 33 %) par les enfants qui fréquentent les services de garde en ce qui a trait au pourcentage de la contribution des services de garde aux coûts des activités relatives aux biens meubles et immeubles. Si les frais de gestion des biens meubles et immeubles pour l'ensemble des élèves qui fréquentent les écoles primaires représentent un pourcentage de 4,6 % des revenus de fonctionnement, il devrait en coûter seulement 33 % de ce pourcentage pour les enfants qui n'utilisent que 33 % de la plage horaire : $4,6\% \times 33\%$, soit 1,5 % des revenus des services de garde tels

	<p>que détaillés dans le document intitulé <i>Estimation de la part des services de garde aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles</i>.</p> <p>QUE le Comité de parents demande au Conseil des commissaires d'adopter une diminution de la <i>Part des services de garde, aux coûts des activités administratives et aux activités relatives aux biens meubles et immeubles</i>, telle que présentée dans le document du même nom, soit un pourcentage total maximum de 6 % des revenus des services de garde tels que détaillés dans ledit document actuellement en consultation.</p>
CP-679-05-08	<p>Madame Monique Bastien propose d'adopter le cadre budgétaire 2006-2007 amendé</p> <p>Adopté à l'unanimité</p> <p>8. Politique de reddition de compte</p> <p>Monsieur Simoncelli, DGA, répond aux questions des représentants.</p> <p>Madame Linda Bossé souligne que le rapport annuel du CE comporte la reddition de compte sur le plan de réussite. La direction fait la portion qui touche le plan de réussite, le président du CE fait le rapport du CE et lors d'une réunion conjointe, les deux parties sont réunies dans un seul document... le CE adopte le document complet et la présentation donc la reddition de compte se fait en assemblée générale.</p> <p>Madame Linda Bossé souligne qu'elle a déjà fait parvenir le rapport de l'école Gentilly des deux dernières années. La direction générale a déjà fait parvenir aux directions un modèle de procès-verbal de CE et d'un rapport annuel. Des copies de ces documents sont remises à tous les représentants.</p> <p>Monsieur Simoncelli souligne que c'est la première année d'expérience, la CSMV pourrait avoir une tolérance pour septembre. Il est certain que c'est le CE en place au moment où le vécu s'est fait qui doit l'adopter. Une fois qu'on s'est dit où on est rendu, on commence l'année qui vient.</p> <p>La Loi impose au CE de communiquer de façon claire à la population... il a le devoir de le faire Cela peut être par le biais de l'assemblée générale, dépliant, site web, document remis lors de la rentrée. .. L'ordre des moyens vous appartient ... il faut faire connaître la mission, les objectifs et les réalisations de votre école...</p> <p>Madame Linda Bossé rappelle que l'adoption se fera en juin... il faut tenir compte de la culture des établissements.</p> <p>9. Dérogation au nouveau régime pédagogique pour les élèves HDAA</p> <p>Madame Linda Bossé souligne qu'aucun « feed-back » n'a été reçu suite à la lettre conjointe envoyée au MELS par le comité de parents et le comité HDAA. Toutefois, les parents peuvent faire une demande à la direction de l'école pour permettre à leur jeune de faire une 7^e année au primaire. Une missive à cet effet sera écrite conjointement par le comité de parents et le comité HDAA.</p> <p>Madame Linda Bossé invite tous les représentants à transmettre la missive très rapidement à la direction et aux parents concernés; pas uniquement aux classes spéciales mais tous les jeunes HDAA intégrés ou non.</p> <p><u>AFFAIRES INTERNES</u></p> <p>10. Adoption du procès-verbal du 10 avril 2006</p>
CP-680-05-08	<p>L'adoption du procès-verbal du 10 avril est proposée par madame Josée Labelle avec les modifications à apporter au niveau de la numérotation.</p> <p>Adopté unanimement</p> <p>11. Parole aux parents commissaires</p> <p>Messieurs Michel Parent et Normand G. Gravel soulignent les sujets discutés par le conseil des commissaires.</p> <p>Madame Linda Bossé souligne que la Soirée des bénévoles a lieu depuis 1999; au départ, c'était sous forme de spectacle, formule qui ne favorisait pas les échanges. Le comité de parents a alors suggéré la formule du souper. Il est convenu que la présidente fera parvenir par courriel une copie de son discours et l'hommage qui sera fait à monsieur Michel Parent.</p>

CP-681-05-08

12. Parole aux représentants de l'ACPM

Monsieur Michel Parent souligne qu'une nouvelle équipe est en place à l'ACPM. Lors de la dernière rencontre, il a beaucoup été question du Colloque et de la contribution volontaire versée par les comités de parents. Nous devons d'ailleurs nous pencher sur la pertinence de cette contribution.

Il a aussi été question des différentes problématiques vécues dans les différentes CS.

Il y a eu 7 participants de notre CS au Colloque. Ce fut un grand succès.

Madame Linda Bossé mentionne qu'il avait été décidé de défrayer les coûts d'inscription pour tous ceux qui voulaient y participer : 22 personnes se sont inscrites; le comité de parents paiera les frais prévus pour les inscriptions faites avant le 13 mai, les écoles devront déboursier la différence.

Il est proposé par madame Marie-Elène L'Espérance que le comité de parents rembourse aussi, sur présentation des factures et coupon de congrès, les frais de transport : autobus, train, voiture (500 Km maximum) pour le conducteur seulement, le covoiturage est bien sûr préconisé.

Accepté à l'unanimité

- Le coupon de congrès devra obligatoirement être remis. Il faudra inscrire à l'endos le nom du conducteur et des passagers.

13. Parole au représentant EHDAA

Madame Carmen Poulin présente les différents dossiers discutés lors de la dernière rencontre. Le résumé des deux dernières rencontres est remis aux membres.

La prochaine rencontre est prévue le 17 mai au siège social de la CSMV.

14. Varia

Madame Linda Bossé rappelle la rencontre prévue avec monsieur Camil Bouchard le 15 mai 2006 à 19 h 15. Tous les parents et ami(e)s sont les bienvenus. Un compte-rendu sera fait.

- Soirée des bénévoles : Quelques représentants soulignent de pas avoir été mis au courant.; on souligne que certains CE tenaient leur réunion ce soir-là! La procédure est à revoir avec la Direction Générale car La CSMV envoie l'invitation et les billets à la direction.

15. Correspondance

- Demande de la CSMV pour former un groupe témoin de parents sur le passage du primaire au secondaire. Les noms des personnes intéressées doivent être transmis à madame Odette Lupien avant le 20 mai prochain.

16. Parole au public

Madame Julie DeBlois, service de garde Marie-Victorin (L) remercie le comité de parents pour les avoir soutenu dans le dossier des ponctions. L'an dernier, il y a eu une enquête socio-économique sur les services de garde et les répercussions sur les conditions de travail des responsables et les éducatrices, le mémoire sera prêt vendredi.

Madame Sylvie Gaudreault de l'école Lajeunesse mentionne que l'école subira une baisse de 75 élèves ... baisse substantielle qui aura des répercussions sur les effectifs scolaires Préoccupation pour plusieurs écoles?

L'école Georges-Etienne Cartier anticipe une baisse de 55 élèves ... 410 élèves au lieu des 520, il y a trois ans.... Il ne faut pas oublier que certaines écoles perdent 2-3 élèves par classe en raison du dépassement de ratio Les allocations sont basées sur la clientèle de l'année précédente...

Madame Josée Labelle souligne que nos commentaires ont parfois un impact... on a pu le constater lors des formations sur la politique des frais chargés aux parents : les deux premières soirées, il y avait peu de directions, cela a été différent lors de la 3^e.

CP-682-05-08
Levée de
l'assemblée

17. Levée de l'assemblée

Madame Carmen Poulin propose la levée de l'assemblée à 22 h 15.

Adopté à l'unanimité

Madame Linda Bossé
Présidente

Sylvie Picard
Secrétaire administrative